



28 février 2019

(19-1140)

Page: 1/1

Original: anglais

**AUSTRALIE – MESURES ANTIDUMPING VISANT LE
PAPIER POUR COPIE A4**

COMMUNICATION DU GROUPE SPÉCIAL

Addendum

La communication ci-après, datée du 26 février 2019, a été reçue du Président du Groupe spécial, qui a demandé qu'elle soit distribuée à l'Organe de règlement des différends.

Le paragraphe 1 3) des procédures de travail du Groupe spécial dans le différend *Australie – Mesures antidumping visant le papier pour copie A4* dispose ce qui suit:

Les présentes procédures de travail et le calendrier seront ajoutés à la série de documents DS relative au différend au cours de celui-ci afin que tous les Membres de l'OMC y aient accès. Le Groupe spécial distribuera les décisions préliminaires selon qu'il conviendra.

Le calendrier partiel initial a été adopté par le Groupe spécial le 5 octobre 2018 et distribué à l'ORD le 16 octobre 2018 (WT/DS529/8).

Après avoir consulté les parties, le Groupe spécial a modifié les dates de la deuxième réunion de fond et a apporté en conséquence des changements au calendrier. Les dates révisées sont les suivantes:

Deuxièmes communications écrites des parties	1 ^{er} mars 2019
Deuxième réunion de fond avec les parties	14-15 mai 2019
Réponses aux questions écrites	7 juin 2019
Observations sur les réponses aux questions	21 juin 2019
Deuxièmes résumés analytiques intégrés des parties	28 juin 2019

Le Groupe spécial compte toujours remettre son rapport final aux parties au second semestre de 2019, comme indiqué à l'ORD le 16 octobre 2018 (WT/DS529/11).

Je vous saurais gré de bien vouloir distribuer le présent document à l'ORD.
